

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 9 janvier 2012

n° 4

page 1/1

**RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ**

**OBJET : Acquisition de véhicule 2011 - Signature du marché**

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre du budget 2011, il était prévu le renouvellement d'un véhicule de type bus standard et à ce titre une procédure d'appel d'offres a été lancée.*

*Lors de la commission d'appel d'offres du 14 décembre 2011, cette dernière a retenu la proposition la mieux disante, celle de la société IRIBUS / IVECO pour un montant TTC de 226 283,20 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles 57 à 59 du code des marchés publics relatifs aux appels d'offres ouverts,

**VU** l'article 3 alinéa I.2.3. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence organisation des transports urbains,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** qu'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert a été lancée pour procéder à cet achat,

**CONSIDERANT** la décision de la commission d'appel d'offres du 14 décembre 2011,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché d'acquisition d'un bus standard d'occasion avec la société IRIBUS / IVECO pour un montant TTC de 226 283,20 €, ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire du budget annexe transports urbains de la CAPC suivante : 2156 / 2130.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 12/01/12, n° 206  
Publié au siège de la CAPC, le 11/01/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM